



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 FEVRIER 2023 à 18 HEURES 30**

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. MALAISE M. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. MARTINEZ E. DE NITTO J. GARCIA M. FOUREAU J. VALLAT S. DECOBERT V. PUECH S.

Étaient absents : DE LA TORRE J. MARQUES E. SERRE B. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : DE LA TORRE J. à RUBIO A.
SERRE B à GUIRAO F.

Secrétaire de séance : Madame GRANIER Sandra

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13/12/2022
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délégation du Conseil Municipal au maire
4. Bail rural à long terme
5. Autorisation signature - convention de mutualisation de services pour le ramassage des encombrants – année 2022-2023
6. Révision du PLU
7. Acquisition partie parcelle AL63 CHARTON
8. Autorisation signature - Convention financière SAM/Commune-Remboursement frais de transports liés à la pratique de l'enseignement de la natation scolaire – année scolaire 2020/2021
9. Convention tournage

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2022

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame GRANIER Sandra

3- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Décision du Maire relative à la signature du commodat GARCIA Véronique /SOULIER Fabrice portant sur la mise à disposition de la parcelle communale située « Le Peyrou Sud », cadastrée AN 5 d'une superficie de 85 à 11 ca, du 01 janvier au 31 décembre 2023.

- Décision du Maire relative à la signature du bail dérogatoire avec « BEAUTIFUL INSTITUT » représenté par Cindy PUECH pour une durée de 2 ans reconductible 1 année supplémentaire maximum, un local de 21 m², situé 22 rue de la Fontaine à Villeveyrac afin d'y implanter ses activités d'ESTHETIQUE KERATOPRAXIE et ONGLERIE, pour un loyer annuel de 1 320 euros HT et hors charges.



- Décision du Maire relative à la délivrance d'une concession de cases de colombarium (M. CHIQUET Claude), moyennant la somme de 350 euros (trois cent cinquante euros).

4 - BAIL RURAL A LONG TERME

Le conseil Municipal décide de consentir et d'accepter un bail rural à long terme avec « LA COMPAGNIE DES AMANDIERS » moyennant un fermage annuel fixé à 180 euros/ha, et pour une durée de vingt-cinq années.

Rapporteur : Madame Céline MICHELON - adopté à l'UNANIMITÉ

5- AUTORISATION SIGNATURE - CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES POUR LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS – ANNEE 2023

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mutualisation de services des encombrants avec Sète Agglopôle Méditerranée pour l'année 2023.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté à l'UNANIMITÉ

6 - MODIFICATION DELIBERATION REVISION PLU

Le conseil Municipal décide de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du PLU.
Le conseil Municipal annule la précédente délibération (modification des objectifs).

**Rapporteur : Monsieur le Maire - adopté à la MAJORITÉ
1 abstention (Monsieur GARCIA Michel)**

7 - ACQUISITION PARTIE PARCELLE AL63 CHARTON

Le conseil municipal autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle Al 63 nécessaire à l'aménagement d'un mur de clôture afin de faciliter l'accès au parking de la mairie. Le total des travaux s'élèvera à 2 692.98€

Rapporteur : Monsieur PUECH Stéphane - adopté à l'UNANIMITÉ

10 - CONVENTION TOURNAGE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à la signature d'une convention de tournage avec « FRANCE TV STUDIO ». Une indemnité globale et forfaitaire de 1000€ sera versée à la commune.

Rapporteur : Monsieur le Maire - adopté à l'UNANIMITÉ

Monsieur Le Maire demande au conseil Municipal l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

11 - MOTION DE SOUTIEN A LA BOUVINE POUR LA DEFENSE DE NOS TRADITIONS TAURINES EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DU 11 FEVRIER A MONTPELLIER

Le conseil Municipal approuve la motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté à l'UNANIMITÉ

Plus de questions à l'ordre du jour.
La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO